Etude Swiss Life

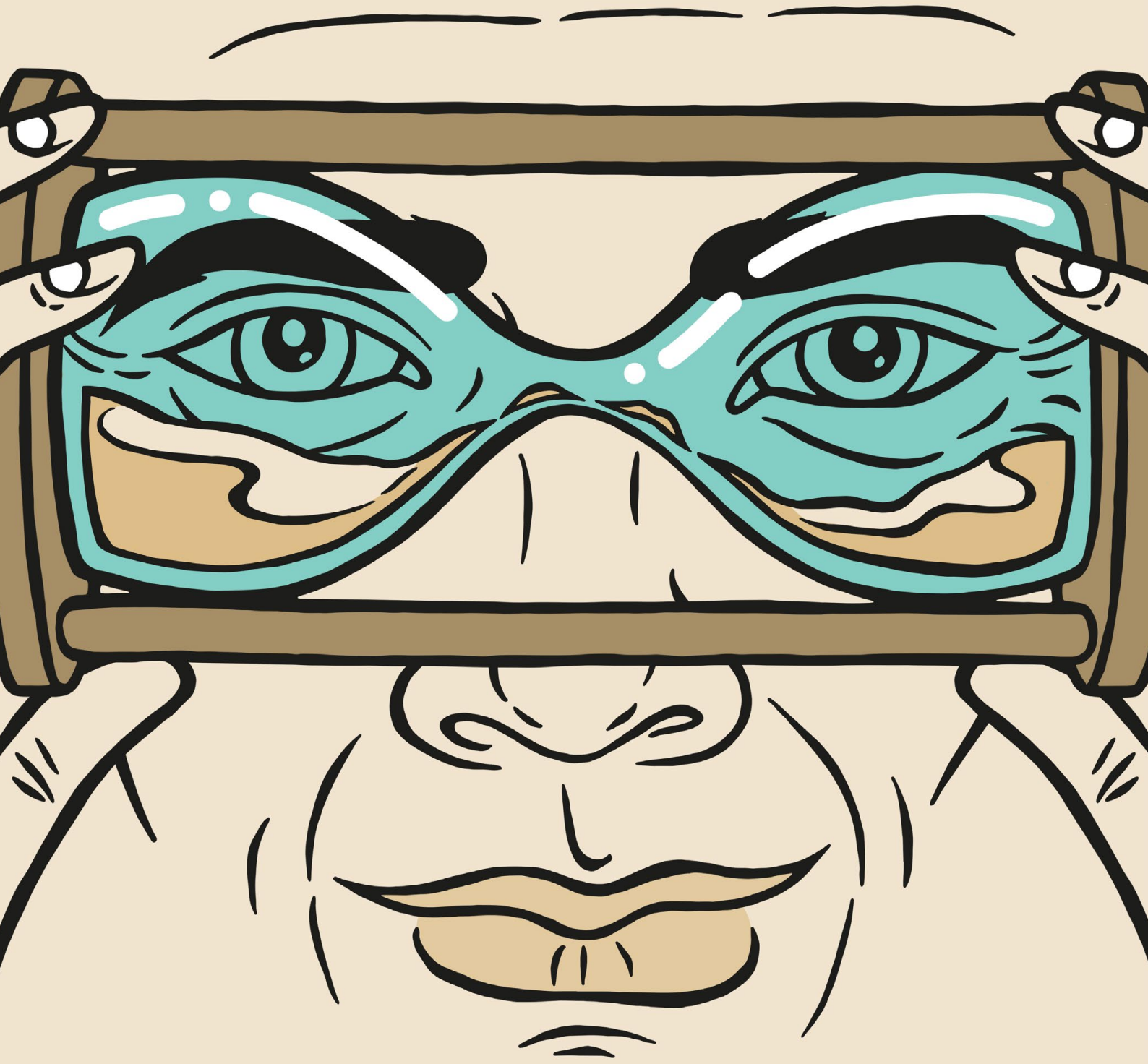

Retraite «dorée»: pour combien de temps encore?

Epargne, besoin d'assistance et transmission à la retraite

Retraite «dorée»: pour combien de temps encore?

Epargne, besoin d'assistance et transmission à la retraite

Impressum

Editeur:
Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
CH-8022 Zurich

Auteurs et contributeurs

Auteur:
Andreas Christen
Senior researcher Prévoyance
E-mail: andreas.christen@swisslife.ch
Téléphone: 043 284 53 95

Collaboration scientifique:
Noah Savary

Autres contributeurs:
Julie Albisser
Tim Hegglin
Martin Läderach
Julia Rosenberg

Conception et réalisation:
Raffinerie

Illustration:
Sarah Furrer

Relecture et traduction:
Swiss Life Language Services

Clôture de la rédaction:
13 octobre 2022

Notre étude en ligne:
www.swisslife.ch/finances-a-la-retraite

Copyright:
La présente publication peut être citée en mentionnant la source. Copyright © 2022 Swiss Life SA et/ou ses entreprises affiliées. Tous droits réservés.

Clause de non-responsabilité:
La présente publication a un but uniquement informatif. Les opinions présentées sont celles de ses auteurs au moment de la clôture de la rédaction (sous réserve de modifications) et peuvent différer de la position officielle de Swiss Life SA. Les analyses ont été réalisées avec le plus grand soin, aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à leur exactitude.

Sommaire

Synthèse et interprétation des résultats		*5*
Prologue: le vieillissement démographique a toujours un coût		*8*
Chapitre 1	*Attentes de la population en âge de travailler envers la prévoyance vieillesse*	*13*
Chapitre 2	*Consommation de la fortune, frais d'assistance et transmission à la retraite*	*18*
	Qui continue d'épargner à la retraite et qui puise dans ses économies?	*19*
	Que se passe-t-il quand une admission dans un établissement médico-social est nécessaire?	*23*
	Qui a hérité et qui souhaite léguer?	*26*
Méthodologie		*29*
Bibliographie		*30*
	Etudes et publications	*30*
	Bases de données externes	*31*
Notes finales		*32*

Synthèse et interprétation des résultats

Les personnes retraitées se sentent financièrement libres de leurs choix, celles en âge de travailler sont pessimistes

En Suisse, les personnes retraitées jugent leur situation financière globalement bonne et, en moyenne, meilleure que celle de la population de moins de 65 ans. Une situation plutôt stable ces dernières années, et ce, bien que le système de prévoyance vieillesse soit confronté à de plus en plus de défis.

La population a conscience de la gageure démographique et du *besoin* de réforme financière au sein du système de prévoyance vieillesse en résultant. Toutefois, notre enquête montre que la *disposition* à réformer reste limitée. Aucune des trois pistes de réforme possibles, à savoir «davantage de déductions salariales/d'impôts», «relèvement de l'âge de la retraite» ou «baisse des rentes» ne peut actuellement compter sur l'approbation d'une solide majorité de la population. Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite – et celles qui constatent un besoin de réforme – affichent fondamentalement une plus grande disposition à réformer. Elle est plus faible parmi les personnes en âge de travailler, ce qui est probablement dû à ce qu'elles seraient certes celles qui profiteraient d'un financement durable de la prévoyance vieillesse, mais également celles qui devraient très probablement en supporter la majeure partie des coûts.

Il n'est donc pas étonnant que les 25 à 64 ans soient pessimistes quant à leur propre prévoyance vieillesse: 47% des personnes interrogées pensent pouvoir prendre leur retraite plus tard que les personnes retraitées d'aujourd'hui. 64% pensent qu'il leur faudra verser plus d'impôts et de déductions salariales en faveur de la prévoyance vieillesse et 73% pensent devoir davantage épargner à titre personnel que la génération actuelle de retraités. Et pourtant, 58% craignent d'être un jour moins bien couverts financièrement que les générations aujourd'hui à la retraite. Des résultats qu'il convient de pondérer: les personnes actuellement retraitées se sont probablement aussi inquiétées pour leur prévoyance vieillesse future quand elles étaient plus jeunes.

Plus de 20% puisent dans leurs réserves et parmi ces personnes, 50% pensent que cela ne suffira pas à financer leurs besoins jusqu'à leur décès

L'instantané fondamentalement positif d'une grande liberté de choix financière des personnes *actuellement* retraitées se reflète également dans le fait qu'en moyenne, les personnes ne puisent pas dans leur fortune à la retraite, du moins tant qu'elles vivent chez elles. En 2020, 34% des personnes de 65 ans et plus vivaient dans un ménage (privé) qui continuait à mettre de l'argent de côté. Seuls 22% puisaient dans leur fortune ou, dans de rares cas, s'endettaient. Les 44% restants dépensaient à peu près autant que ce qu'ils percevaient. Des chiffres globalement stables au cours des dernières années, avec une légère diminution de la part des ménages épargnants.

Le montant du revenu et de la fortune a une influence sur la propension à épargner. Certes, les ménages de personnes retraitées aisées ne puisent pas plus souvent dans leur fortune que ceux ayant peu d'épargne. En revanche, plus la fortune et le revenu sont élevés, plus les ménages ont tendance à continuer d'épargner à la retraite. Une corrélation qui peut aussi

partiellement expliquer certaines différences entre les groupes sociodémographiques. Ainsi, les femmes seules de plus de 65 ans épargnent un peu plus rarement que les hommes (28% contre 37%) et puisent à l'inverse un peu plus souvent dans leur épargne (27% contre 19%). Les plus de 65 ans propriétaires de leur logement vivent plus souvent dans des ménages qui épargnent (38%) que ceux qui ne le sont pas (28%).

Dans le meilleur des cas, les ménages qui puisent dans leur épargne peuvent répartir leur consommation de capital de manière à disposer d'économies jusqu'à la fin de leur vie. Mais seuls 48% des personnes de 65 à 75 ans vivant dans des ménages indiquant vivre de la consommation de leur capital partent de ce principe. 30% pensent tout de même que leur fortune suffira «pour de nombreuses années encore». Les 22% restants craignent que leurs économies ne soient épuisées dans «quelques années», voire «dans moins d'un an».

Au début de la retraite, on pense rarement à un séjour en EMS

Les analyses étant généralement basées sur des enquêtes ne couvrant que des personnes vivant au sein de ménages privés, elles sont peu révélatrices des conséquences d'un séjour en maison de retraite ou dans un établissement médico-social (EMS) sur le sort de la fortune. La réalité est qu'actuellement, (au moins) une personne sur deux décédant après 65 ans passe une partie ou la totalité de sa dernière année dans un établissement médico-social. Avec une durée moyenne de séjour en EMS approchant trois ans, on en déduit approximativement qu'en fin de vie, les personnes retraitées doivent tabler sur un séjour d'un peu plus d'un an, voire environ 18 mois, ce séjour étant plus court pour les hommes et plus long pour les femmes. Selon notre enquête auprès de la population, seuls 20% des personnes âgées de 65 à 75 ans pensent toutefois sérieusement qu'ils auront très probablement besoin de soins et d'assistance à un âge avancé. La majorité d'entre eux n'ont pas d'idée claire sur la question (43%) ou ne peuvent ou ne veulent pas y répondre (21%). Le reste ne se sent clairement pas exposé à un risque élevé de besoin d'assistance.

Selon ses indications, seul un tiers des 65 à 75 ans interrogés a sérieusement étudié le coût d'un séjour en EMS. La population estime les frais mensuels d'un EMS à 6000 francs en moyenne (personnes de plus de 65 ans: 7000 francs). Certes, ces chiffres sont inférieurs aux coûts moyens effectifs de près de 10 000 francs. Mais comme la part moyenne des coûts à supporter avant les prestations complémentaires s'élève à environ 6000 francs, la population donne un ordre de grandeur réaliste. Toutefois, seuls 6% à 7% des personnes seules âgées de 75 ans et plus qui vivent encore chez elles ont un revenu de ce niveau après impôts et autres prélèvements obligatoires. Cela permet d'expliquer pourquoi un peu plus de la moitié des clients et clientes d'EMS de plus de 65 ans perçoivent des prestations complémentaires et pourquoi la consommation annuelle du capital pour un séjour dans un EMS peut généralement s'élever à plusieurs dizaines de milliers de francs, en particulier pour la classe moyenne.

Quelque 30% des personnes retraitées héritent d'au moins 100 000 francs et pour de nombreuses personnes retraitées, «léguer» constitue un objectif

Malgré une consommation potentielle du capital du fait d'un séjour en EMS, beaucoup de personnes devraient être en mesure de léguer une part de leur fortune. Environ un tiers des 65 à 79 ans que nous avons interrogés indiquent avoir hérité d'au moins 100 000 francs dans leur vie. Bien que cette estimation se fonde sur un nombre assez limité d'observations et n'ait donc qu'un caractère indicatif, son ordre de grandeur devrait être réaliste, comme le montre une comparaison avec des données plus anciennes. Sans surprise, les personnes retraitées héritant ou en ayant la perspective sont plus nombreuses à être satisfaites financièrement (89%) que celles n'ayant pas ou peu hérité (66%).

Pour le testateur potentiel également, la question est étroitement liée à la liberté de choix financière. Pour 57% des personnes âgées de 65 à 75 ans interrogées, pouvoir léguer une partie de sa fortune à des proches est un objectif. Une proportion qui augmente en fonction du montant de la fortune. Les personnes retraitées pour lesquelles «léguer» est un objectif épargnent bien plus souvent que celles pour qui cela n'est pas important, indépendamment de leur situation en matière de revenus et de fortune.

«La plupart des personnes retraitées ne puisent pas dans leur fortune et souhaitent pouvoir la léguer.»

Andreas Christen, auteur de l'étude

Prologue: le vieillissement démographique a toujours un coût

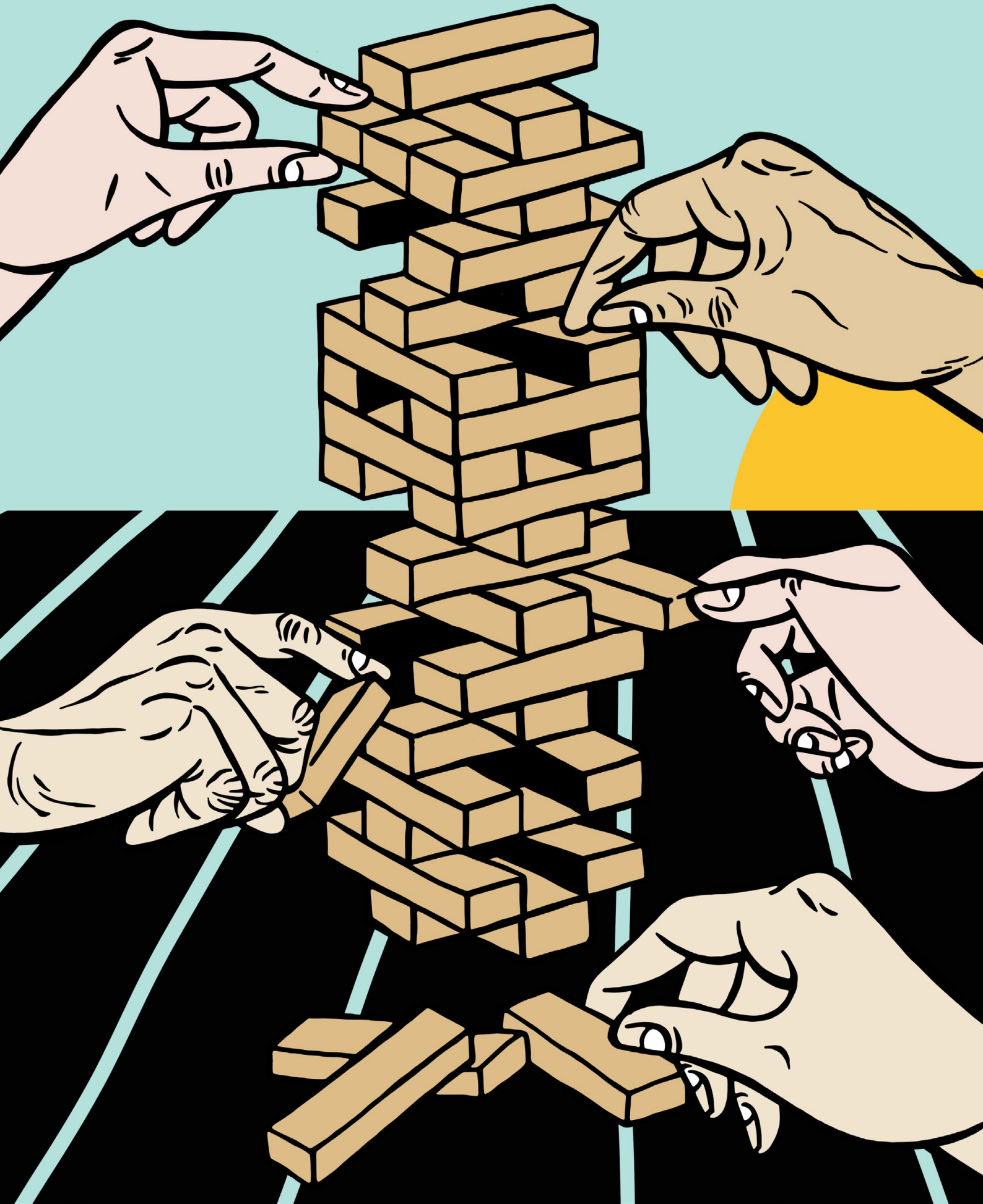

Dans notre étude «Que peut-on se permettre à la retraite?», nous avons démontré que la génération actuelle de personnes retraitées évaluait sa situation financière comme bonne ou très bonne dans l'ensemble, et en moyenne meilleure que celle de la population de moins de 65 ans. Nous en avons conclu que le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse s'était avéré performant pour la majorité des personnes actuellement retraitées. Nous avons avancé l'argument que la combinaison, propre au système des trois piliers, du mécanisme de répartition et d'une méthode de capitalisation compensait les risques systémiques tout en permettant d'établir un équilibre entre solidarité, redistribution et maintien de la situation financière antérieure à la retraite. Ainsi, 59% des plus de 65 ans que nous avons interrogés dans le cadre d'une enquête en ligne représentative sont (clairement) d'accord avec l'affirmation selon laquelle le système de prévoyance suisse est «équitable et bon» (mais seulement 40% des moins de 65 ans).[1] Une majorité des personnes interrogées âgées de 25 à 79 ans estime qu'il faut préserver l'équilibre actuel entre «solidarité» et «responsabilité individuelle».[2] Vous retrouverez des informations sur les enquêtes réalisées et les sources de données utilisées pour la présente étude au chapitre «Méthodologie» (p. 29).

Cependant, nous avons souligné que l'évaluation actuelle de la situation financière correspondait à un moment précis, à un instantané en d'autres termes. Les tendances démographiques, comme l'allongement de l'espérance de vie et la hausse du nombre de personnes retraitées par rapport à la population active, ainsi que la faiblesse des taux d'intérêt, posent des défis majeurs et de plus en plus perceptibles au système de prévoyance vieillesse.

Dans le deuxième pilier, ces évolutions ont par exemple entraîné un abaissement du taux de conversion enveloppant moyen (à savoir la formule permettant de convertir le capital épargné dans la caisse de pensions en une prestation de vieillesse, soit une rente viagère) pour les hommes ayant pris leur retraite à 65 ans, de 6,7% en 2010 à 5,4% en 2022.[3] Les caisses de pensions ont certes contribué à limiter partiellement la redistribution des actifs vers les retraités, contraire à la logique du système. Mais sans mesures de compensation en accompagnement, cela signifie, pour un capital donné, des rentes plus faibles.

L'évaluation de la situation financière à la retraite ne s'est jusqu'à présent pas détériorée

Malgré cela, il est remarquable que l'évaluation faite par la population âgée de 65 ans et plus de sa propre situation financière ne se soit pas détériorée ces dernières années (cf. fig. 1). Cela s'explique peut-être en partie par le fait que seuls les *nouveaux* bénéficiaires de rentes des dernières années sont concernés par des taux de conversion plus bas. Et ce groupe ne représente qu'une partie de *l'ensemble* des personnes retraitées.[4] Toutefois, la persistance d'un niveau élevé de satisfaction est probablement due en partie aux mesures de compensation prises par de nombreuses institutions de prévoyance pour amortir les baisses de taux de conversion (p. ex. sous forme d'augmentation des cotisations d'épargne ou de versements des employeurs).[5] Par ailleurs, sur la même période, le nombre de nouvelles personnes retraitées disposant effectivement d'un deuxième pilier (ou d'un deuxième pilier entièrement alimenté) a augmenté, car la prévoyance professionnelle obligatoire était encore en phase de mise en place au cours des dernières années.[6]

On peut toutefois se demander si cette tendance à faire preuve d'une satisfaction financière stable peut être extrapolée à l'avenir. Il est en effet peu probable qu'il y ait eu systématiquement des versements compensatoires (de même ampleur) pour toutes les classes d'âge de la génération de transition. Par ailleurs, la phase de mise en place de la prévoyance professionnelle obligatoire prendra bientôt fin et le taux de conversion enveloppant moyen devrait encore baisser[7].

Selon l'enquête de Swisscanto, en dépit d'une nouvelle baisse des taux de conversion, l'objectif de prestations réglementaires moyen s'est stabilisé au cours des quatre dernières années (pour les salaires de 80 000 francs), quoiqu'à un niveau inférieur à celui de 2010.[8] Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement? Si l'objectif des prestations ou le taux de remplacement peuvent être stabilisés malgré la baisse du taux de conversion, cela est bien souvent dû à des taux de cotisation plus élevés, supportés généralement à la fois par les employeurs et les salariés.[9] Or, cela équivaut à une augmentation du taux d'épargne et donc à une réduction du salaire net. En d'autres termes, d'une façon ou d'une autre, de nombreuses personnes assurées doivent supporter les coûts de l'allongement de l'espérance de vie et de la faiblesse des taux d'intérêt, bien que tout le monde ne soit pas logé à la même enseigne. Dans les cas de baisse des taux de conversion et d'éventuelles mesures d'amortissement, ces coûts sont toutefois devenus plus transparents et sont supportés par chacune et chacun – comme cela est prévu dans le deuxième pilier – conjointement avec l'employeur et non dans le cadre d'une redistribution illisible entre les membres de différentes générations de personnes retraitées.

Fig. 1:

La satisfaction financière est depuis longtemps plus élevée à la retraite qu'avant[10]

Part de la population vivant dans des ménages présentant un degré de satisfaction financière élevé ou très élevé, par âge et année

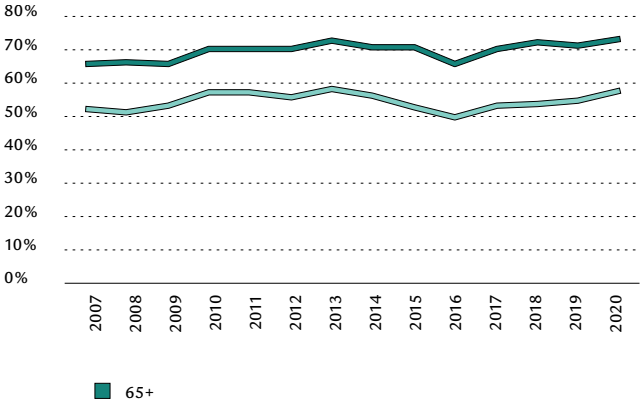

Source: représentation de Swiss Life; données OFS – SILC 2007–2020

Fig. 2:

Sans réformes supplémentaires, le résultat de répartition de l'AVS diminuera bientôt à nouveau

Axe de gauche: résultat de répartition annuel en mio. CHF de l'AVS selon différents scénarios de réforme
Axe de droite: nombre de personnes actives (en équivalents temps plein) par personne à l'âge de la retraite
A partir de 2021 (ou de 2019 pour l'ancienne projection), scénarios OFS et OFAS; *estimation de Swiss Life

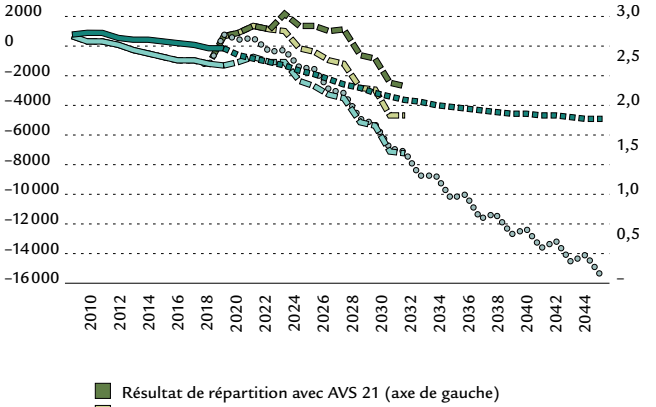

Source: représentation/calcul: Swiss Life; données: Office fédéral des assurances sociales, Office fédéral de la statistique

AVS: la démographie mène à des lacunes dans le financement de l'AVS

Par rapport au 2e pilier, l'AVS dépend moins des évolutions du marché des capitaux que du rapport démographique entre la population active et les personnes retraitées. Ce dernier est déterminant, car dans le système de répartition de l'AVS, ce sont surtout les personnes en âge de travailler qui financent les rentes. Au cours des prochaines décennies, la part des personnes retraitées va fortement progresser dans ce rapport (cf. fig. 2, ligne vert foncé, axe de droite).[11] En d'autres termes, chaque rente AVS à financer devra provenir d'un nombre toujours plus faible de personnes actives. Certes, cette évolution démographique est, dans une certaine mesure, compensée par la croissance de l'économie et la hausse des salaires. Mais depuis quelques années déjà, cet équilibre ne suffit plus à la compenser. Si le projet RFFA 2019, qui a apporté à l'AVS davantage de fonds issus de la TVA et des cotisations salariales plus élevées, n'avait pas été adopté, le résultat de répartition serait déjà négatif aujourd'hui (cf. fig. 2, ligne «Résultat de répartition sans réforme RFFA»).

Dans les projections actuelles, malgré l'adoption du projet de réforme AVS 21, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) table sur un déficit du résultat de répartition de 2,7 milliards de francs en 2032 (cf. fig. 2, ligne «Résultat de répartition avec AVS 21») et un déficit d'exploitation de 1,2 milliard de francs.[12] L'horizon de prévision maximal actuel de 2032 masque en outre le fait que, pour des raisons démographiques, les découverts réellement importants ne surviendront qu'après, comme le montrent des prévisions plus anciennes de l'OFAS (cf. fig. 2, ligne «Résultat de répartition sans AVS 21 (ancienne projection»))[13]. Certes, l'ancienne projection présentée ici, qui représente la situation en l'absence de la réforme AVS 21, est probablement un peu trop pessimiste pour les années à compter de 2021. Mais même en tenant compte de ce fait, des déficits annuels de plusieurs milliards devraient s'accroître régulièrement après 2030 si aucune nouvelle réforme n'est entreprise.

La question décisive est: qui supporte les frais et sous quelle forme?

Ces explications montrent que l'évolution démographique entraîne des conséquences financières dans le système de prévoyance vieillesse, conséquences qui se font d'ores et déjà ressentir, par exemple sous la forme d'une hausse des taxes sur la valeur ajoutée ou des cotisations salariales. Dans ce contexte, la question clé est de savoir qui va supporter les coûts à venir, à quel moment et de quelle manière? Sous forme de moyens financiers supplémentaires (cotisations salariales, impôts, cotisations d'épargne)? De relèvement de l'âge de la retraite? De baisse des rentes?

Dans notre étude de base, nous avons montré qu'une grande majorité des personnes âgées de 25 à 79 ans avait conscience de l'évolution démographique et de la nécessité de réformer la prévoyance vieillesse. Environ deux tiers des personnes interrogées approuvent chacune des affirmations selon lesquelles l'espérance de vie continuera d'augmenter, les départs à la retraite se multiplieront dans les prochaines années et le système de prévoyance vieillesse nécessitera des réformes en raison des défis financiers. [14]

Nous allons désormais approfondir ce thème dans le chapitre suivant. La majorité de la population ne conteste pas la *nécessité* de réformer. Mais quelle est sa *disposition* à réformer? Quel prix la population active actuelle devra-t-elle payer en fonction de l'évolution démographique selon ses propres attentes? Epargner davantage, supporter plus de cotisations, baisser ses rentes ou travailler plus longtemps?

Le deuxième chapitre de l'étude approfondit un thème que nous n'avions qu'abordé dans l'étude de base: qu'en est-il de la consommation du capital à la retraite? Quelles sont les catégories de la population qui continuent d'épargner, et quelles sont celles qui puisent dans leur épargne? Dans ce contexte, les deux questions suivantes se posent: dans quelle mesure les personnes retraitées réfléchissent-elles aux coûts élevés d'un éventuel séjour en EMS et quelle importance attachent-elles à la capacité de léguer une partie de leurs ressources financières un jour?

1

Attentes de la population en âge de travailler envers la prévoyance vieillesse

Bien que la population reconnaisse en principe la nécessité d'une réforme financière de la prévoyance vieillesse, il est notoirement difficile de trouver une solution. Certes, dans le cadre de notre enquête en ligne représentative auprès de la population en Suisse romande et en Suisse alémanique, deux tiers des 25 à 79 ans privilégient au moins une des trois solutions fondamentales suivantes: «déductions salariales/impôts plus élevés», «relèvement de l'âge de la retraite» ou «baisse des rentes». Cependant, aucune ne recueille à elle seule une majorité (cf. fig. 3). C'est la solution d'une augmentation des impôts et des déductions salariales qui est la plus susceptible d'être approuvée, 48% des personnes interrogées se déclarant tout de même (plutôt) prêts à y consentir. 43% seraient quant à eux favorables à un relèvement de l'âge de la retraite. Seuls 9% pourraient en revanche s'imaginer vivre avec des rentes plus basses.

Fig. 3: La population n'est pas d'accord sur la manière de réformer la prévoyance vieillesse

Réponses à la question: «Comment évaluez-vous les mesures suivantes proposées par différentes parties pour assainir la prévoyance vieillesse?»; n = 1000; selon l'âge et l'approbation ou non de la nécessité de réformer la prévoyance vieillesse pour des raisons financières

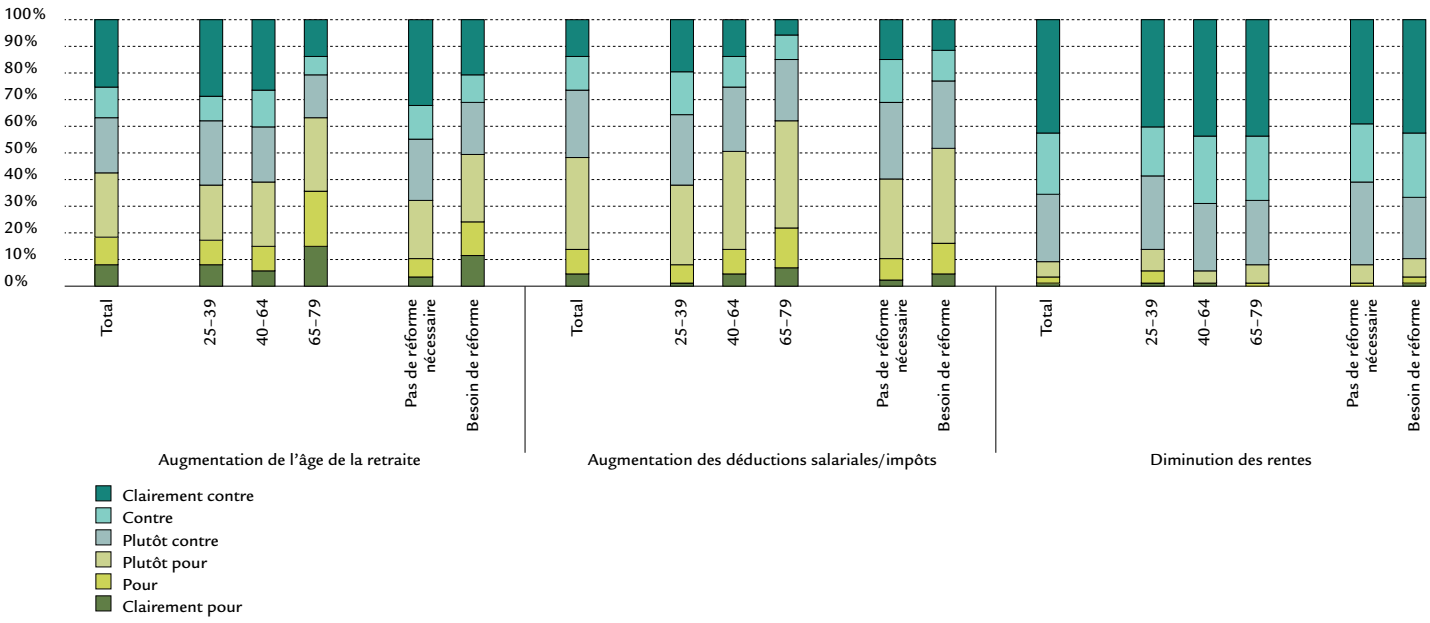

Source: enquête Swiss Life (en ligne)

La disposition à réformer est plus importante chez les personnes retraitées

On constate ici de grandes disparités entre les classes d'âge et entre les personnes qui reconnaissent un besoin de réforme de la prévoyance vieillesse et celles qui ne le font pas. Un relèvement (général) de l'âge de la retraite ne recueille l'approbation d'une majorité de personnes que parmi les plus de 65 ans. Le consentement à des déductions salariales ou à des impôts plus élevés augmente avec l'âge avant même 65 ans. En outre, ceux qui s'attendent à un besoin plus élevé de réforme financière du système de prévoyance vieillesse sont plus souvent en faveur d'un relèvement de l'âge de la retraite ou de déductions salariales/impôts plus élevés. Absolument personne ne veut de rentes plus faibles, que ce soit dans la population en âge de travailler, parmi les personnes retraitées ou chez celles qui constatent un besoin de réforme. Globalement, on observe chez les personnes retraitées une plus grande disposition générale à réformer que chez la population en âge de travailler. 80% des personnes sondées âgées de 65 ans ou plus se

sont déclarés plutôt ou clairement d'accord avec au moins l'une des trois approches, contre seulement 61% des 25 à 39 ans et 66% des 40 à 64 ans.

Ce dernier point est à la fois remarquable et logique. Remarquable, car c'est avant tout la population active actuelle (ou ses descendants) qui devra tôt ou tard supporter les coûts du sous-financement à long terme de la prévoyance vieillesse. Dans ce contexte, on pourrait penser que la disposition à réformer devrait être particulièrement forte dans cette classe d'âge. Mais le résultat de l'enquête n'est pas si paradoxal: certes, la population active devrait supporter les conséquences d'une absence de réformes, mais aussi la plus grande partie des coûts de presque tout l'éventail des possibilités de réforme. Un âge de la retraite plus élevé ou des cotisations salariales plus importantes ne concernent (presque) pas du tout les personnes retraitées, et une hausse des impôts – que ce soit sur la consommation, le revenu ou le capital – les concernera moins longtemps que les personnes actives d'aujourd'hui. Seule une baisse des rentes en cours serait une conséquence plus *immédiate* pour les personnes retraitées que pour la population actuellement en âge de travailler. Or, au vu des résultats de la figure 3, cette voie de réforme est actuellement non seulement bloquée, mais littéralement enterrée.

Voilà pourquoi la plus grande disposition générale à réformer des personnes retraitées s'explique facilement. Les adaptations les concerneront très probablement moins – que ce soit en termes d'avantages ou de coûts. Par ailleurs, la plus grande réticence de la population actuellement en âge de travailler s'explique également, quelle que soit la réforme envisagée. C'est principalement cette classe d'âge qui va devoir, dans tous les cas, payer la facture démographique. Reste à savoir qui parmi elle devra payer quoi, quand et sous quelle forme. Cette décision doit avant tout être prise *au sein* de la population actuellement en âge de travailler.

A cet égard, les personnes actuellement âgées de moins de 65 ans ont un pressentiment, comme le montre une autre série de questions. Nous avons demandé aux personnes qui n'étaient pas encore à la retraite si elles s'attendaient à ...

1 ... pouvoir prendre leur retraite plus tôt, au même âge ou plus tard ...

2 ... devoir payer moins, autant, ou plus d'impôts et de déductions salariales pour financer le système de prévoyance vieillesse ...

3 ... devoir épargner moins, autant, ou plus pour la retraite ...

4 ... avoir une couverture financière moins bonne, de même niveau ou meilleure à la retraite ...

... que les personnes actuellement retraitées.[15]

La majorité de la population active est pessimiste

Les résultats correspondants sont présentés à la figure 4. Le pessimisme est largement répandu parmi les moins de 65 ans: une nette majorité part du principe qu'il faudra épargner davantage et payer des impôts ou des cotisations salariales supplémentaires au profit de la prévoyance vieillesse. Près de 50% pensent qu'ils ne pourront partir à la retraite que plus tard. Et malgré cela, c'est-à-dire bien qu'une majorité de personnes pense qu'il faudra épargner davantage et effectuer plus de versements, 58% pensent que la couverture financière à la retraite sera moins bonne que celle dont bénéficient les personnes retraitées actuelles. Un avis que partagent tout de même 37% des personnes déjà à la retraite. Seuls 11% des bénéficiaires de rentes *actuels* interrogés pensent que leurs homologues *futurs* seront mieux couverts financièrement qu'eux-mêmes. Au total, 71% des personnes non retraitées interrogées indiquent s'attendre à une dégradation par rapport à la génération actuelle de personnes retraitées au moins dans l'un des domaines soumis à évaluation, sans toutefois espérer d'amélioration dans un autre.

Fig. 4: Epargner plus, payer plus, travailler plus longtemps … et pourtant obtenir une moins bonne couverture que les personnes retraitées actuelles: les 25 à 64 ans sont pessimistes quant à leur prévoyance vieillesse

Propre situation future attendue par rapport à celle des personnes retraitées actuelles; en % de tous les 25–64 ans non retraités; n = 812 à 816
Explication: 47% des personnes interrogées pensent qu'elles pourront prendre leur retraite plus tard que les personnes retraitées actuelles.

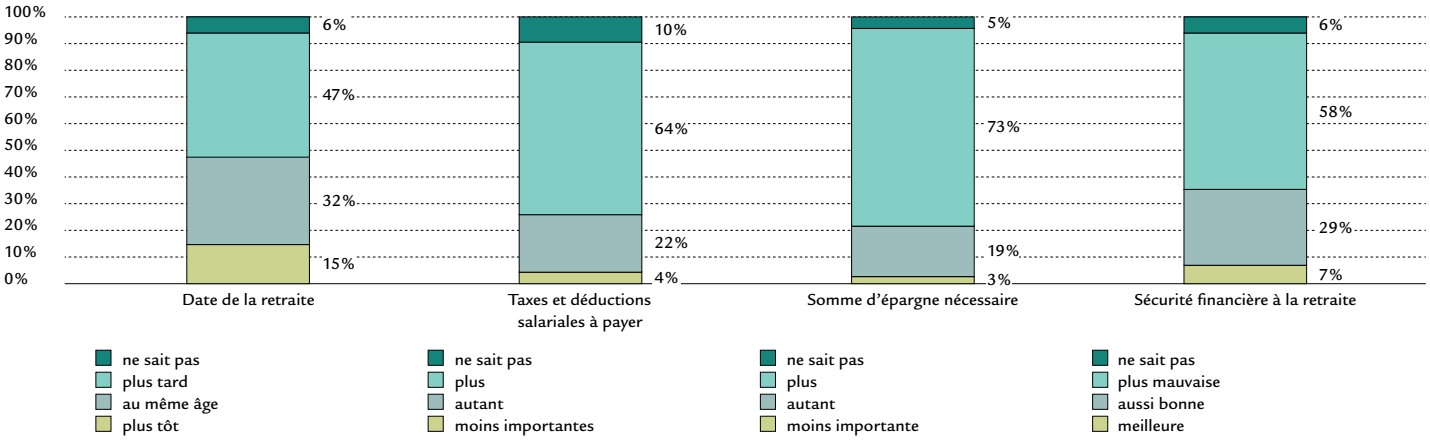

Source: enquête Swiss Life (en ligne)

De manière générale, plus l'on est jeune, plus l'on prévoit de pouvoir partir à la retraite plus tard que les personnes actuellement retraitées (cf. fig. 5). C'est ainsi ce que pensent 62% des 25 à 34 ans interrogés, contre seulement 30% des 55 à 64 ans. Ce profil générationnel est un peu moins prononcé sur la question de savoir s'il faudra payer plus ou moins d'impôts/de déductions salariales, ou épargner soi-même. Concernant l'évaluation du niveau de la couverture financière par rapport aux personnes retraitées actuelles, il ne se dégage toutefois aucun profil générationnel.

Fig. 5: Les 25 à 34 ans sont plus pessimistes que les 55 à 64 ans

Propre situation future attendue par rapport à celle des personnes retraitées actuelles; en % de tous les 25–64 ans non retraités; n = 812 à 816

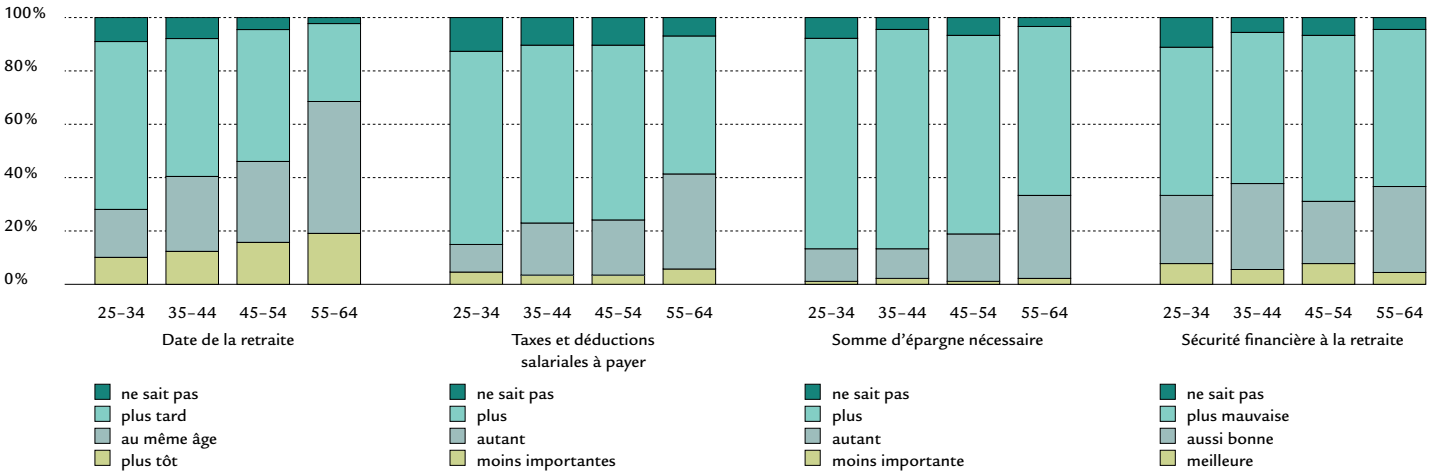

Source: enquête Swiss Life (en ligne)

Les personnes plus pessimistes sont plus disposées à réformer

Les personnes interrogées plus pessimistes sont un peu plus disposées à réformer que celles qui partent du principe qu'elles bénéficieront, dans plusieurs domaines, d'une couverture au moins égale à celle des personnes retraitées actuelles. Ainsi, 59% des sondés les plus optimistes sont au moins «plutôt» d'accord avec au moins une des trois formes de réforme présentées ci-dessus. C'est le cas de 74% des plus pessimistes, à savoir ceux qui partent du principe qu'ils devront travailler plus longtemps, épargner plus, payer plus et qu'ils seront moins bien couverts financièrement que les personnes retraitées actuelles.

Si nous avions posé les mêmes questions aux retraités actuels il y a vingt ou trente ans, il est toutefois possible que ces avis auraient été les mêmes. Il est probable que les précédentes générations de personnes actives se soient littéralement fait du souci pour leur situation financière à la retraite. Ainsi, au début du nouveau millénaire, le thème de l'«AVS/la prévoyance vieillesse» a plus souvent été cité comme l'un des cinq plus grands problèmes de la Suisse par les personnes interrogées titulaire du droit de vote dans le Baromètre des préoccupations de Credit Suisse qu'aujourd'hui.[16] En revanche, les personnes interrogées dans le cadre du dernier moniteur de retraite d'AXA[17] attendent désormais en moyenne un taux de remplacement[18] de seulement 53%, contre 65% en 2014 (mais 58% en 2011).

2

Consommation de la fortune, frais d'assistance et transmission à la retraite

Qui continue d'épargner à la retraite et qui puise dans ses économies?

Dans notre étude de base, nous avons montré que si le taux d'épargne diminuait nettement à la retraite (cf. fig. 6), davantage de personnes vivaient dans des ménages où l'on continuait d'épargner que dans des ménages où l'on puisait dans sa fortune (cf. fig. 7). Concrètement, en 2020, 34% des personnes de 65 ans et plus vivaient dans un ménage (privé) qui continuait à mettre de l'argent de côté. Seuls 22% disaient puiser dans leur fortune ou – très rarement – s'endetter. Les 44% restants dépensaient à peu près autant que ce qu'ils percevaient. Ce rapport est resté plus ou moins stable ces dernières années, la proportion des ménages de personnes retraitées indiquant épargner étant légèrement inférieure en 2020 par rapport à celle enregistrée en 2014.

Fig. 6: Baisse du taux d'épargne à la retraite

Taux d'épargne moyen des ménages privés en pourcentage du revenu brut; par âge de la personne de référence; moyenne des années 2015–2017

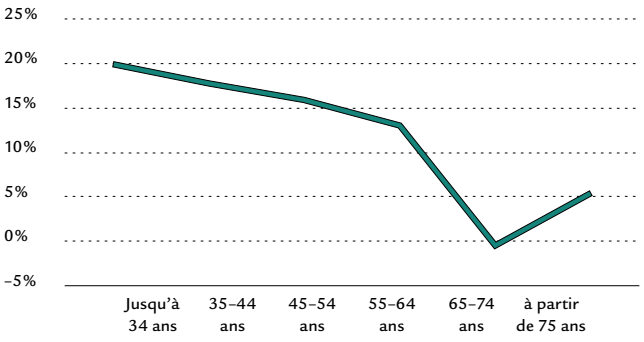

Source: représentation/calcul de Swiss Life; données de l'Office fédéral de la statistique – enquête sur le budget des ménages (EBM) de 2015 à 2017

Fig. 7: Peu de changements dans les habitudes d'épargne à la retraite

Part de la population de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé qui ...

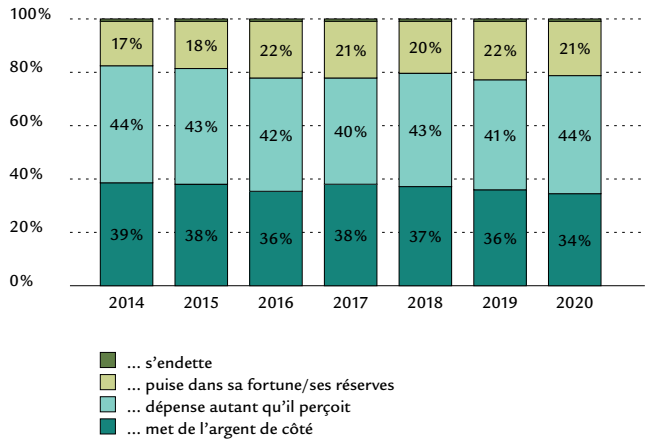

Source: représentation de Swiss Life; données de l'Office fédéral de la statistique – enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de 2014 à 2020

Ce sujet revêt une importance capitale pour notre système de prévoyance vieillesse. Les ressources financières à la retraite ne doivent pas provenir exclusivement des revenus (des rentes), mais peuvent aussi découler d'actifs ou d'économies que l'on consomme. En 2019, 40% des personnes retraitées âgées au maximum de cinq ans de plus que l'âge ordinaire de la retraite AVS ont ainsi retiré du capital du pilier 3a.[19] Dans le deuxième pilier, plus de la moitié des nouvelles personnes retraitées en 2020 ont perçu au moins une partie de l'avoir de vieillesse sous forme de capital.[20] En 2015, la moitié des contribuables à la retraite disposait d'une fortune brute de plus de 317 800 francs.[21] En 2018, 52% des personnes de 65 ans et plus vivaient dans un ménage qui disposait d'au moins 100 000 francs de liquidités[22].[23] Dans notre étude de base, nous avons pu montrer qu'outre les revenus, la fortune contribuait considérablement à la liberté de choix financière et à la satisfaction à la retraite.[24]

Nous aimerions maintenant savoir quelles catégories de la population continueront ou pourront continuer à épargner ou au contraire puiseront dans leurs économies à l'âge de la retraite, et quelles sont les caractéristiques de ces différents ménages.

Naturellement, la propension à épargner est liée au niveau de revenu. En d'autres termes, parmi les ménages de personnes retraitées disposant de revenus élevés, la part de ceux qui épargnent est plus élevée et celle de ceux qui puisent dans leurs économies, plus faible que parmi les ménages à faibles revenus. Si l'on considère la fortune comme une source de financement équivalente au revenu, il faut partir du principe qu'à la retraite, ce sont surtout les ménages fortunés, mais à faibles revenus qui désépargnent, notamment s'agissant du 2e pilier: à la retraite, les personnes qui retirent une partie de leur avoir de vieillesse de la caisse de pensions sous forme de capital auront des revenus plus faibles, mais disposeront d'une fortune disponible plus importante. Toutefois, des travaux de recherche[25] et nos données d'enquête montrent que le montant de la fortune est en corrélation avec celui des revenus. En d'autres termes, une fortune élevée s'accompagne généralement (mais pas exclusivement) de revenus élevés.

Toutefois, pour étudier la thèse soutenant que ce sont surtout les ménages fortunés, mais à faibles revenus qui désépargnent, nous avons divisé les ménages d'une et de deux personnes en deux groupes de tailles similaires[26] examinés sur les plans du revenu et de la fortune. Il en est résulté quatre catégories (de différentes tailles) par structure de ménage (cf. fig. 8). On voit ici que les ménages de «désépargnants» typiques définis au paragraphe précédent – c'est-à-dire ceux dont le revenu est inférieur à la moyenne, mais dont la fortune est supérieure à la moyenne – puisent effectivement plus souvent dans leurs économies que d'autres groupes de ménages. Ce phénomène s'observe toutefois surtout chez les personnes seules, mais peu chez les couples. Même dans les rangs des personnes seules, il convient de noter que celles disposant d'une fortune supérieure à la moyenne et d'un revenu inférieur à la moyenne ne représentent que 18% des personnes seules interrogées et simplement un tiers, peu ou prou, des personnes seules qui désépargnent. Qu'il s'agisse de personnes seules ou de ménages en couple, les personnes disposant à la fois d'un revenu et d'une fortune inférieurs à la moyenne constituent le groupe de «désépargnants» le plus important (40% resp. 44% de l'ensemble des ménages qui désépargnent).

Autre conséquence, si la fortune est supérieure à la moyenne, elle n'est en général pas réduite. Seulement 26% des personnes seules disposant d'une fortune supérieure à la moyenne et 14% des ménages fortunés en couple consomment de l'épargne. On fait même le constat général suivant: plus la fortune du ménage est élevée, plus celui-ci a tendance à continuer d'épargner à la retraite (cf. fig. 9). C'est une conséquence majeure du fait que des fortunes élevées vont souvent de pair avec des revenus élevés.

Les ménages qui ont perçu des avoirs de la caisse de pensions sous forme de capital puisent eux aussi rarement dans leur fortune

Ces résultats correspondent à un constat voulant que les ménages ayant bénéficié d'au moins un versement (partiel) en capital de la caisse de pensions, d'instruments de libre passage ou du pilier 3a désépargnent à peine plus souvent que ceux qui n'en ont pas bénéficié. Si l'on tient compte uniquement des ménages pleinement retraités (une seule personne ou un couple) avec ou sans versement en capital *de la caisse de pensions,* la règle suivante s'applique: seuls 17% des ménages ayant demandé à la caisse de pensions de convertir l'intégralité de leur avoir de vieillesse en rente puisent

dans leur fortune (37% continuent de mettre de l'argent de côté). Parmi les ménages qui ont uniquement perçu du capital, le taux de désépargne (39%) est certes significativement plus élevé statistiquement, mais même parmi eux, 18% continuent d'épargner et 41% dépensent (seulement) autant d'argent qu'ils en perçoivent. Les ménages ayant perçu à la fois du capital et des rentes puisent dans leur épargne dans 19% des cas et continuent de mettre de l'argent de côté dans 38% des cas.

Fig. 8: Les ménages aux faibles revenus, mais disposant d'une fortune importante, désépargnent plus souvent

Part des personnes puisant dans leur fortune par groupe de revenu/de fortune; entre 65 et 75 ans; selon la forme du ménage; personnes seules: n = 401; couples: n = 656
Exemple de lecture: 44% des personnes seules de 65 à 75 ans dont le revenu est inférieur à la moyenne, mais dont la fortune est supérieure à la moyenne puisent dans leur épargne.

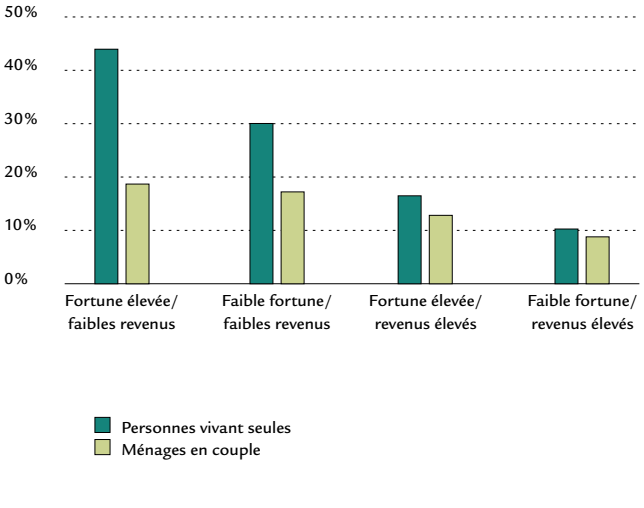

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

Fig. 9: Une fortune plus élevée va de pair avec une plus forte propension à épargner

Part de la population âgée de 65 à 75 ans qui vivait dans un ménage privé en 2022, qui...
Selon la fortune en milliers de francs; n = 1303, dont 201 sans indication sur la fortune

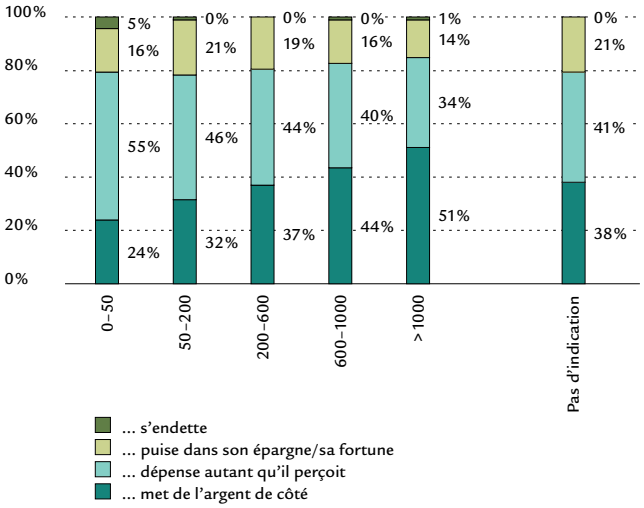

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

Si l'on observe différents groupes sociodémographiques à l'âge de la retraite, on obtient la figure 10. Les disparités ne sont pas fondamentales, le modèle de base est similaire dans tous les groupes considérés. Dans la plupart des cas, une majorité relative dépense à peu près autant d'argent qu'elle en perçoit. La part continuant à épargner est presque toujours à peu près ou nettement supérieure à la part consommant du capital. Malgré tout, on constate certaines différences: les femmes retraitées seules peuvent un peu moins épargner et puisent un peu plus souvent dans leur fortune que les hommes seuls ou les ménages en couple. Les personnes retraitées de Suisse alémanique épargnent plus souvent que celles de Suisse latine. Il en va de même de celles qui ont la nationalité suisse par rapport à celles qui ne l'ont pas. Ces profils s'expliquent en partie par les différences de revenu et de fortune, comme le montrent les différences de niveau d'instruction le plus élevé (indicateur approximatif du revenu cumulé lors de la vie active) et entre les personnes retraitées propriétaires ou non de leur logement (indicateur approximatif de la fortune). En revanche, une absence de différence est intéressante ici: à partir de 65 ans, la part des ménages épargnants ne continue *pas* de baisser avec l'âge.

Fig. 10: Les femmes seules ainsi que les personnes ayant un faible niveau d'instruction, ne possédant pas un logement en propriété, originaires de Suisse latine ou n'ayant pas la nationalité suisse épargnent moins souvent

Part de la population de 65 ans et plus (sauf définition contraire) qui vivait en 2020 dans un ménage privé, qui ...

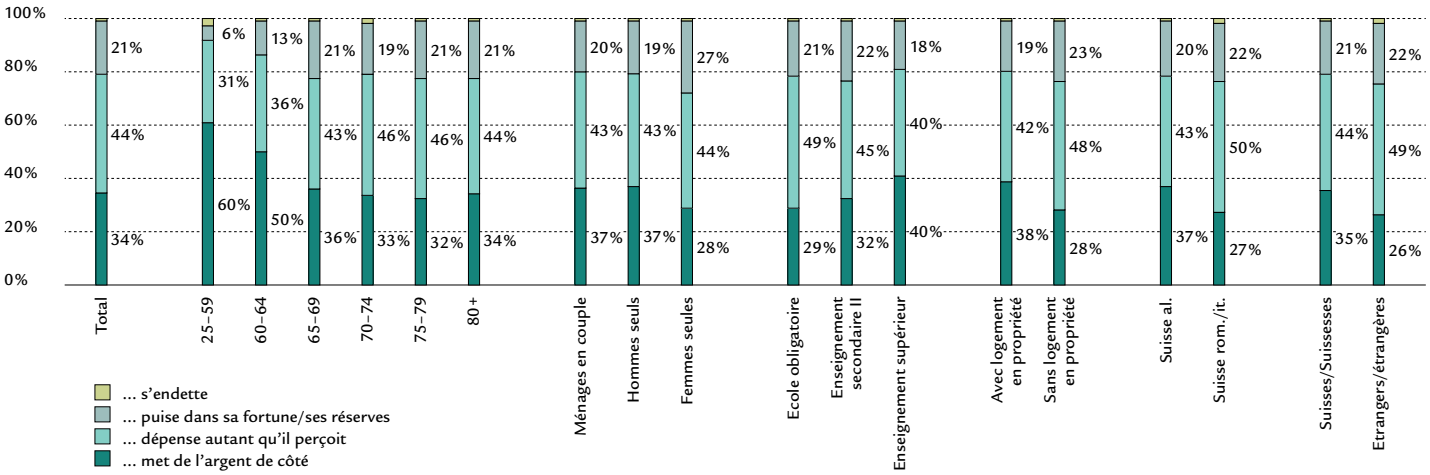

Source: Calculs/représentation de Swiss Life; données de l'Office fédéral de la statistique – enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2020

Idéalement, le ménage type puisant dans son capital peut établir un budget qui permettra que sa fortune couvre ses besoins jusqu'à la fin de sa vie. Dans le cas contraire, il devrait réduire son niveau de vie au plus tard une fois la fortune épuisée. Toutefois, seuls 48% des personnes de 65 à 75 ans issues de ménages puisant dans leur fortune pensent que leurs économies suffiront «vraisemblablement jusqu'à la fin de leur vie» (cf. fig. 11). 30% pensent malgré tout que leur fortune suffira «pendant de nombreuses années». Le cinquième restant estime que son épargne sera épuisée dans «quelques années» ou «moins d'un an».

Fig. 11: La moitié des ménages puisant dans leur fortune pensent que leur épargne suffira jusqu'à la fin de leur vie

Part des réponses des 65 à 75 ans puisant dans leur fortune à la question: «Pendant combien de temps les économies seront-elles encore suffisantes?»; année 2022; n = 227

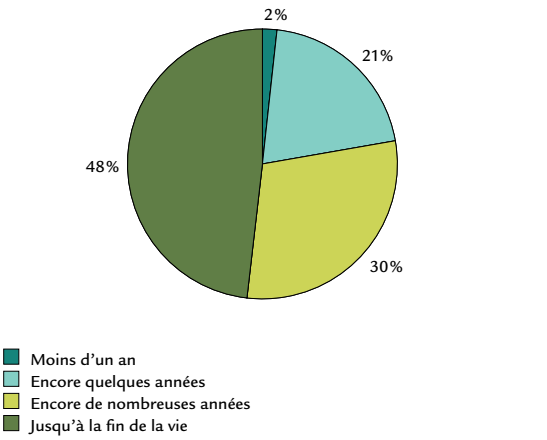

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

Les ménages qui désépargnent et dont la fortune suffira jusqu'à la fin de leur vie sont aussi satisfaits que les ménages qui épargnent

Les ménages qui continuent ou peuvent continuer à épargner à l'âge de la retraite sont les plus satisfaits financièrement (91%). Ceux qui désépargnent ou doivent désépargner et dont la fortune ne suffira que pour quelques années sont les moins satisfaits financièrement (30%). Les ménages puisant dans leur fortune et qui estiment que leurs économies suffiront jusqu'à la fin de leur vie sont tout aussi susceptibles de se sentir financièrement libres de leurs choix (87%) que les ménages qui épargnent. Les ménages qui désépargnent et dont la fortune suffira «de nombreuses années encore», mais pas «jusqu'à la fin de la vie», sont aussi nombreux (67%) à se satisfaire de leur situation financière que ceux qui dépensent à peu près autant d'argent qu'ils en perçoivent.

Que se passe-t-il quand une admission dans un établissement médico-social est nécessaire?

La plupart des données issues d'enquêtes relatives à la situation financière – également celles de la présente étude – portent sur des ménages privés, c'est-à-dire sur des personnes vivant chez elles. Elles ne prennent notamment pas en compte les résidents et résidentes des maisons de retraite et la patientèle des établissements médico-sociaux. Ces populations sont soumises à d'autres conditions financières, comme nous allons le montrer par la suite.

Au moins 50% des personnes séjournent dans un établissement médico-social durant leur dernière année de vie

En 2020, 6% des 80 à 84 ans, 15% des 85 à 89 ans et 33% des plus de 90 ans vivaient dans une maison de retraite ou un établissement médico-social. L'âge moyen au moment de l'admission dans un EMS s'élevait à près de 85 ans.[27] Sur la base d'une analyse de l'Observatoire suisse de la santé Obsan, on peut estimer qu'actuellement, au moins[28] 50% des personnes dans leur dernière année de vie la passent, partiellement ou entièrement, dans un établissement médico-social ou une maison de retraite.[29] Dans le passé récent, la durée de séjour moyenne des clients et clientes de longue durée décédés dans un établissement était d'environ 2,8 ans.[30] En se fondant sur ces données pour établir une estimation approximative, une personne de 65 ans peut s'attendre à séjourner dans un EMS pendant 12 à 18 mois avant son décès. Les valeurs sont ici nettement plus élevées pour les femmes: leur durée de séjour moyenne de 3,2 ans est presque 50% supérieure à celle des hommes (2,1 ans) et elles décèdent 1,7 fois plus souvent dans un EMS. Soulignons qu'il s'agit de valeurs moyennes. 30% des sorties d'un établissement en 2020 ont eu lieu après trois ans de séjour ou plus, et 16% après cinq ans ou plus.[31]

Comme le montre notre enquête, ces valeurs ne se reflètent que partiellement dans les attentes des personnes retraitées. Les personnes âgées de 65 à 75 ans interrogées ont dû répondre par l'affirmative ou la négative à la question de savoir s'il y avait de grandes chances pour elles d'avoir besoin d'assistance à un âge avancé (cf. fig. 12). Une proportion relativement élevée de 21% n'a pas répondu ou pas pu répondre à cette question. Seuls 20% ont clairement répondu par l'affirmative, 20% supplémentaires ayant tout de même «tendance» à répondre eux aussi par l'affirmative. La part de ceux répondant par la négative ou ayant tendance à répondre par la négative s'est révélée à peu près équivalente. L'état de santé actuel détermine

notamment si l'on pense présenter un besoin d'assistance à un âge avancé. 45% des personnes interrogées qui ne se considèrent (clairement) pas actuellement en bonne santé et sans douleur le supposent. Ce chiffre n'est que de 17% chez les personnes qui se sentent en bonne santé.

Le coût moyen d'un séjour en EMS est de 10 000 francs par mois

Séjourner dans un établissement médico-social coûte cher. En 2020, les coûts totaux mensuels moyens pour un séjour en EMS s'élevaient à environ 9700 francs.[32] Toutefois, tout le montant n'est pas forcément à la charge de la personne concernée. Les frais peuvent être divisés en deux composantes: soins d'une part, et hébergement et assistance d'autre part. En moyenne, 42% de la totalité des coûts sont consacrés à la partie soins.[33] En dehors de la quote-part et de la franchise de la caisse-maladie, les clients et clientes doivent actuellement en supporter un maximum de 700 francs par mois. Les frais d'hébergement et d'assistance, plus lourds (56%), sont en principe à la charge des clients et des clientes eux-mêmes. Il en résulte des frais de séjour en EMS estimés à approximativement 6000 francs par mois en moyenne.

Fig. 12:

Seule une minorité table sur un besoin d'assistance …

Réactions à l'affirmation: «Il y a de grandes chances que je nécessite des soins à un âge avancé.»; pourcentage de réponses des personnes interrogées entre 65 et 75 ans; n = 1311

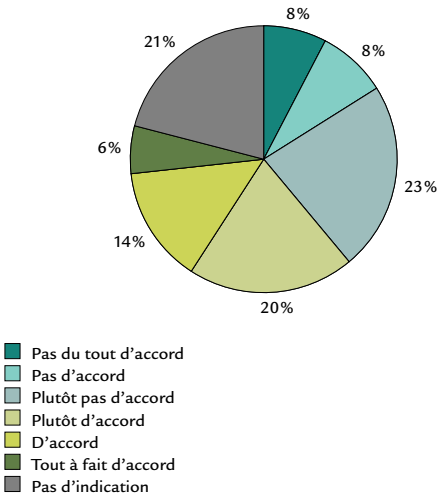

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

Fig. 13:

… et a étudié sérieusement les coûts d'un séjour en EMS

Réactions à l'affirmation: «J'ai déjà longuement réfléchi au coût d'un séjour éventuel dans un établissement médico-social.»; Proportion de réponses des personnes interrogées âgées de 65 à 75 ans en %; n = 1297

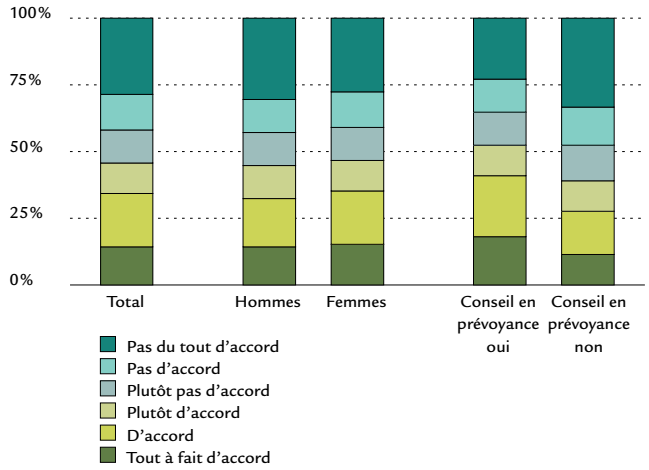

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

Seule une minorité disposerait de revenus suffisants pour couvrir intégralement des frais d'EMS

Mais ce montant est également très élevé. Ainsi, selon nos calculs, seuls 6% à 7% des personnes seules de plus de 75 ans vivant en ménage privé disposent d'un revenu après prélèvements obligatoires, comme les impôts, d'au moins 6000 francs.[34] Toutefois, la charge fiscale baisse souvent sensiblement lors d'un séjour en EMS. En effet, une part souvent importante des frais d'EMS à supporter à titre personnel peut être déduite du revenu imposable, en fonction du degré de soins requis. En outre, la personne assurée a souvent droit à une allocation pour impotent de l'AVS d'un montant mensuel avoisinant 600 ou 1000 francs. En conséquence, une part plus importante que les 6% à 7% mentionnés atteint probablement un revenu librement disponible dépassant les frais moyens d'un établissement qui sont à supporter soi-même. Mais même si, dans le cadre d'un calcul

sommaire, l'on admet que les prélèvements obligatoires tels que les impôts sont supprimés aux trois quarts lors d'une entrée en EMS, seulement un sixième à un cinquième[35] des personnes seules à partir de 75 ans atteindraient un revenu disponible excédant la moyenne des coûts de l'EMS à prendre à leur charge.

Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant qu'en 2020, un peu plus de la moitié[36] des clients et clientes d'établissements aient perçu des prestations complémentaires (PC). Le droit à ces dernières est toutefois ouvert uniquement lorsque le revenu est insuffisant et que la fortune est inférieure au seuil de 100 000 francs pour les personnes seules et de 200 000 francs pour les couples (fortune hors logement en propriété à usage propre). Autre revenu considéré dans la plupart des cantons, la consommation annuelle de 20% de la fortune ne dépassant pas le seuil mentionné et dépassant une faible franchise. En fonction de la situation personnelle en matière de revenus, de fortune et du lieu de domicile, la consommation de fortune peut être considérable en cas de séjour en EMS, comme le montrent Meuli et Knöpfel (2021) à l'aide d'une simulation réalisée pour une personne disposant d'un revenu et d'une fortune moyens. Selon le chef-lieu du canton, un séjour d'un an dans un EMS n'entraîne quasiment aucune consommation de la fortune ou une réduction de celle-ci pouvant aller jusqu'à quelque 50 000 francs. Dans la plupart des chefs-lieux de canton, la consommation de fortune annuelle simulée pour une personne de la classe moyenne se situe entre 20 000 et 30 000 francs.[37]

Seule une minorité s'est préoccupée du coût d'un séjour en EMS …

Pourtant, selon leurs propres dires, seuls 34% des personnes retraitées interrogées ont sérieusement «réfléchi en détail au coût d'un éventuel séjour dans un établissement médico-social» (cf. fig. 13). 11% supplémentaires y ont au moins «un peu» réfléchi. Point intéressant: les femmes et les hommes répondent de manière très similaire. Or, on aurait pu s'attendre à ce que les femmes réfléchissent davantage à la question du fait qu'en moyenne, elles vivent plus souvent et plus longtemps dans un établissement médico-social à l'hiver de leurs jours. Il existe des différences entre les personnes qui ont procédé à une planification financière dans le cadre de la retraite ou qui ont bénéficié d'un conseil sur des aspects financiers et celles qui ne l'ont pas fait. Les premières ont étudié un peu plus souvent la question des coûts des soins et de l'assistance que les secondes.

… mais la population estime les coûts d'assistance de façon réaliste

Dans le cadre de notre enquête représentative complémentaire en ligne, nous avons fait évaluer les coûts mensuels moyens d'un séjour en établissement médico-social à une population âgée de 25 à 79 ans. Dans l'ensemble, la valeur estimative moyenne est de 6100 francs, et les personnes interrogées de 65 ans et plus l'estiment à 7000 francs en moyenne. Certes, les valeurs estimatives sont inférieures aux coûts totaux moyens avoisinant les 10 000 francs, mais elles sont dans l'ordre de grandeur du montant moyen restant à payer à titre personnel, avant d'éventuelles prestations complémentaires et allocation pour impotent. Dans la mesure où ce n'est pas la totalité des frais, mais la part à supporter par les personnes qui est déterminante, on peut tout à fait affirmer que la population a dans l'ensemble une idée réaliste des coûts des soins, bien que, selon leurs dires, la plupart des gens n'aient pas étudié ce sujet de manière approfondie.

Qui a hérité et qui souhaite léguer?

De nombreux ménages possédant une fortune dans les premières années de la retraite sont en mesure de continuer de l'accroître. Seule une minorité de personnes puise dans son épargne durant cette phase de la vie. Même si la consommation du capital peut être considérable en cas d'éventuel séjour dans un EMS, de nombreuses personnes seront en mesure de léguer au moins une partie de leur patrimoine. Ainsi, il y a quelques années, une étude basée sur des données fiscales du canton de Zurich a révélé que peu avant le passage au nouveau millénaire, environ 75% des testateurs pouvaient léguer au moins une petite somme. Plus de la moitié a transmis au moins 100 000 francs.[38] Selon une estimation à l'échelle nationale, 71% des successions ont été supérieures à 25 000 francs et 57%, à 100 000 francs en 2015.[39]

Un tiers des personnes hérite d'au moins 100 000 francs

On estime actuellement à quelque 90 milliards de francs[40] le montant annuel de ce qui est légué et des donations, soit 2% de la fortune nette totale des ménages privés par an[41]. Nous nous sommes ici intéressés aussi bien aux testateurs qu'aux héritiers. Dans notre enquête en ligne représentative auprès de la population, en Suisse romande et en Suisse alémanique, nous avons demandé aux personnes si elles avaient hérité d'une fortune d'un montant d'au moins 100 000 francs au cours de leur vie ou si elles l'envisageaient prochainement. La figure 14 montre que dans la tranche d'âge des 65 à 79 ans, environ un tiers des personnes interrogées ont reçu un héritage dans les proportions décrites ci-dessus.

Il convient toutefois de tenir compte du faible nombre d'observations pour chaque groupe d'âge, à savoir 170 pour les 65 à 79 ans, par exemple. Le résultat doit donc être interprété dans le contexte d'une incertitude statistique assez élevée.[42] Malgré tout, l'ordre de grandeur approximatif du résultat devrait être réaliste, quoiqu'un peu trop élevé. Une étude plus ancienne a montré que la probabilité moyenne que les personnes de 65 à 84 ans aient hérité d'au moins 100 000 francs au cours de leur vie jusqu'ici était d'environ 25% au tournant du millénaire.[43] Etant donné que selon les estimations, la somme d'héritage totale a plus que doublé depuis[44], on peut supposer que la part de la population ayant hérité de plus de 100 000 francs a également augmenté. De plus, il faut noter que même si l'enquête ne pose explicitement que la question de l'héritage, les donations (ayant la fonction d'un avancement d'hoirie) ne doivent pas être négligées. Il n'est pas exclu qu'une partie des héritiers interrogés pensaient en fait aux avancements d'hoiries (la part d'héritages *stricto sensu* serait alors un peu moins importante).

Fig. 14: Environ un tiers des 65 à 79 ans interrogés ont hérité d'au moins 100 000 francs

Proportion de réponses positives à la question de savoir si un héritage d'une valeur d'au moins 100 000 francs a déjà été perçu ou sera probablement perçu dans les cinq prochaines années; par âge; n = 991, dont 170 dans le groupe des 65 à 79 ans

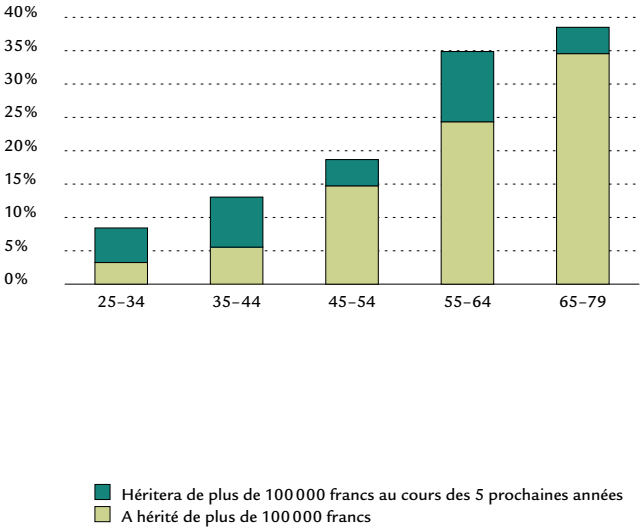

Source: enquête Swiss Life (en ligne)

Fig. 15: La possibilité de léguer est importante pour de nombreuses personnes retraitées

Réactions à l'affirmation: «Mon objectif est de pouvoir léguer une partie de ma fortune à des proches.»; proportion de réponses des personnes interrogées âgées de 65 à 75 ans; par état civil, groupe de fortune et forme de logement; n = 1279

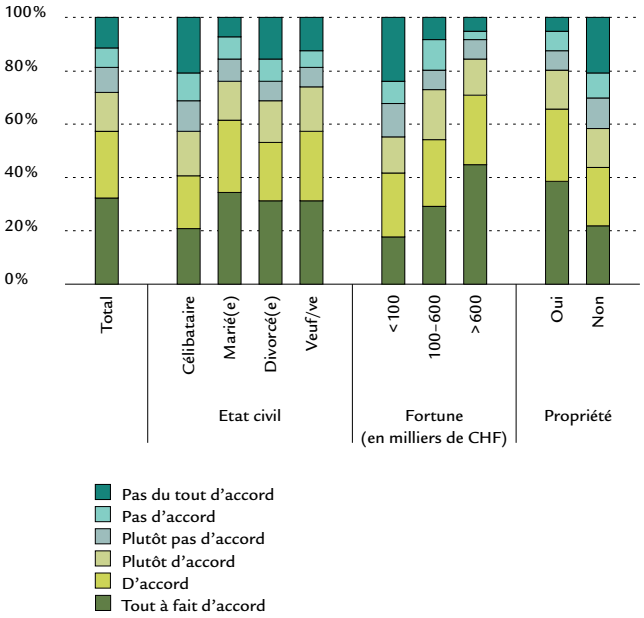

Source: enquête Swiss Life (par téléphone)

La figure 14 implique que la plupart des personnes héritent de telles sommes après 50 ans. Une étude a révélé, sur la base de données fiscales du canton de Berne, que plus de 80% des sommes héritées le sont après l'âge de 50 ans et plus de 40% seulement à l'âge de la retraite.[45] De nombreuses personnes ont donc hérité la plupart du temps à l'orée de l'âge de la retraite. Sans surprise, selon notre enquête en ligne, ces personnes retraitées (y compris celles qui hériteront probablement bientôt) sont plus souvent satisfaites de leur situation financière (84%) que celles qui n'hériteront pas et qui n'ont pas de perspective prochaine d'héritage (66%). Cependant, les personnes retraitées qui n'ont pas hérité sont malgré tout en moyenne plus satisfaites de leur situation financière que les personnes âgées de 25 à 64 ans (52%).

Pour la majorité, l'objectif est de pouvoir léguer

Outre la perspective des héritiers, celle du testateur potentiel est également intéressante: pour qui est-ce important de pouvoir léguer sa fortune à l'avenir? En vue de répondre à cette question, les 65 à 75 ans interrogés par téléphone ont dû indiquer si leur objectif était de pouvoir léguer une partie de leur fortune à des proches ou non (cf. fig. 15). 57% des personnes interrogées ont indiqué que ça l'était effectivement (et pas seulement plutôt). 15% supplémentaires ont indiqué que ça l'était plutôt.

La figure 15 montre également que, par rapport aux catégories d'état civil, les célibataires souhaitent léguer moins souvent que les autres personnes retraitées. Cela est probablement dû, entre autres, à la présence ou à l'absence d'enfants. Par ailleurs, la figure 15 révèle un schéma peu surprenant: plus la fortune est importante, plus le souhait de la transmettre est fort. La différence entre les personnes retraitées propriétaires de leur logement et celles qui ne le sont pas devrait aussi en partie s'expliquer par des différences de fortune. Le souhait de léguer ne diffère *pas* selon l'âge, le sexe ou la région linguistique.

Les personnes souhaitant léguer continuent plus souvent d'épargner à la retraite

Fait remarquable: nous avons mis en évidence un lien étroit et statistiquement solide entre la propension à épargner et le souhait de pouvoir léguer sa fortune. 45% des personnes interrogées âgées de 65 à 75 ans, pour lesquelles «léguer» est un objectif[46], vivent selon leurs propres dires dans un ménage qui continue à mettre de l'argent de côté. Parmi les personnes pour lesquelles léguer n'est pas important, cette proportion n'est que de 27%. Ce lien reste statistiquement très significatif, même en tenant compte du revenu, de la fortune et d'autres facteurs d'influence possibles comme le sexe.[47] En d'autres termes, il est bien plus probable pour les personnes souhaitant léguer qu'elles continuent d'épargner une fois à la retraite, indépendamment du revenu et de la fortune. Il n'en va pas de même de l'estimation des besoins d'assistance à un âge avancé ou de la probabilité élevée d'atteindre au moins 85 ans. La manière d'évaluer ces aspects n'a pas d'impact statistiquement significatif sur la propension à épargner, en tenant compte ici encore du revenu, de la fortune et d'autres variables.[48]

Méthodologie

L'étude s'appuie sur un certain nombre de sources de données différentes. En janvier 2022, l'institut d'études de marché LINK a mené, pour le compte de Swiss Life, deux enquêtes représentatives de la population linguistiquement assimilée en Suisse alémanique et en Suisse romande. L'enquête principale réalisée par téléphone (basée sur le pool CATI de LINK) a été menée auprès de 1310 personnes âgées de 65 à 75 ans. Son objectif principal était de recenser des aspects de la situation financière à l'âge de la retraite. L'enquête complémentaire en ligne (basée sur le panel Internet de LINK) a été menée auprès de 1030 personnes âgées de 25 à 79 ans. Cette collecte de données permet en premier lieu de comparer les personnes avant et après l'âge de la retraite et d'obtenir le point de vue d'un groupe représentatif de l'ensemble de la population âgée de 25 ans et plus utilisant Internet. Les illustrations des données indiquent la source, que les résultats correspondants aient été obtenus dans le cadre de l'enquête par téléphone ou en ligne. Les questionnaires utilisés dans le cadre de l'enquête ont été élaborés par les auteurs et collaborateurs scientifiques de Swiss Life. L'évaluation des données, l'analyse et la rédaction ont également été réalisées par les auteurs de l'étude au sein de Swiss Life.

En ce qui concerne l'Office fédéral de la statistique, nous avons utilisé des séries de données individuelles collectées dans le cadre des enquêtes SILC (enquête sur le revenu et les conditions de vie) et EBM (enquête sur le budget des ménages). Par ailleurs, les analyses s'appuient en partie sur des données accessibles au grand public de l'OFSP (p. ex. statistique des nouvelles rentes, SOMED), de l'Observatoire suisse de la santé publique (Obsan) ou de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En divers points, l'analyse inclut des travaux de recherche menés par des tiers.

En raison de différences d'arrondi, il est possible que la somme de certains graphiques n'atteigne pas exactement 100%.

Bibliographie

Etudes et publications

AXA Investment Managers (2022): Moniteur de retraite – étude portant sur l'attitude de la population suisse vis-à-vis du 2e pilier et de la retraite *(NdT: en anglais et en allemand uniquement)*.

Brülhart, M. (2019): Erbschaften in der Schweiz: Entwicklung seit 1911 und Bedeutung für die Steuern. Publié dans: *Social Change in Switzerland, N°20*.

Brülhart, M. (2021): Wie viel werden wir im Jahr 2022 (ver)erben? https://batz.ch/2021/12/wieviel-werden-wir-im-2022-vererben/

Office fédéral des assurances sociales OFAS (2019): Budgets de l'AVS sans réforme, selon la RFFA et avec l'AVS 21.

Christen, A. (2022): Que peut-on se permettre à la retraite? Chiffres, faits et mythes concernant la retraite «dorée» en Suisse. Edition: Swiss Life SA.

Credit Suisse (2021): Baromètre des préoccupations 2021 | La pandémie dans sa deuxième phase.

Füglister-Dousse, S. & Pellegrini, S. (2019): Les trajectoires de fin de vie des personnes âgées. Analyse des différents types de parcours entre hôpital et EMS (Obsan Bulletin 02/2019). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

Füglister-Dousse, S. & Pellegrini, S. (2021): Hospitalisations dans la dernière année de vie. Comparaison entre maintien à domicile et séjour en EMS (Obsan Bulletin 04/2021). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

Guggisberg, M. & Häni S. (2020): Actualités de l'OFS: La pauvreté des personnes âgées – Actualisation 2020. Edition: Office fédéral de la statistique.

Jann, B. & Fluder, R. (2015): Erbschaften und Schenkungen im Kanton Bern, Steuerjahre 2002 bis 2012. No 11, University of Bern Social Sciences Working Papers.

Martínez, I.Z. (2020): Evidence from Unique Swiss Tax Data on the Composition and Joint Distribution of Income and Wealth.

Meuli, N. & Knöpfel, C. (2021): Ungleichheit im Alter. Eine Analyse der finanziellen Spielräume älterer Menschen in der Schweiz. Editions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA.

Morger, M. & Stutz, H. (2017): Estimation du volume d'héritage 2015 – Mise à jour du projet «Hériter en Suisse» Edition: BASS.

Stutz, H., Bauer, T. & Schmugge, S. (2007): Matériel de recherche du projet PNR 52 «Hériter en Suisse». Edition: BASS.

Swisscanto (2019): Etude sur les caisses de pension en Suisse en 2019. Edition: Swisscanto Prévoyance SA.

Swisscanto (2022): Etude sur les caisses de pension en Suisse en 2022. Edition: Swisscanto Prévoyance SA.

Wanner, P. & Gerber, R. (2021): Situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite. Aspects de la sécurité sociale – Rapport de recherche no 4/22. Edition: OFAS.

Bibliographie

Bases de données externes

Office fédéral de la santé publique (OFSP); source: https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-pflegeheimen.html
- OFSP (2022) – Chiffres clés des établissements médico-sociaux suisses 2020

Office fédéral des assurances sociales (OFAS); diverses sources de données
- OFAS (2022a) – Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- OFAS (2022b) – Situation financière et perspectives de l'AVS

Office fédéral de la statistique (OFS) – données individuelles:
- OFS (2022a): Enquête sur le revenu et les conditions de vie (SILC) – séries de données individuelles 2010, 2015 et 2020
- OFS (2022b): Enquête sur le budget des ménages (EBM) – séries de données individuelles 2015 à 2017

Office fédéral de la statistique (OFS) – divers tableaux standard et sets de données obtenus via www.bfs.admin.ch:
- OFS (2022c) – Enquête Protection sociale et marché du travail (SESAM)
- OFS (2022d) – Statistique des nouvelles rentes
- OFS (2022e) – Enquête suisse sur la population active (ESPA)
- OFS (2022f) – Statistique des institutions médico-sociales 2020 – tableaux standard
- OFS (2022g) – Statistiques de la population et des ménages (STATPOP)
- OFS (2022h) – Scénarios démographiques

Observatoire suisse de la santé – divers indicateurs; obtenu via: www.obsan.admin.ch/fr
- Obsan (2022a) – Taux de recours aux EMS et maisons pour personnes âgées
- Obsan (2022b) – Durée de séjour en EMS

Banque nationale suisse BNS (2022) – Bilan du patrimoine des ménages privés.

Notes finales

1 cf. fig. 27, Christen (2022)

2 cf. fig. 28, Christen (2022)

3 Swisscanto (2019 et 2022)

4 Même en 2020, les chiffres de la fig. 1 – qui se rapportent à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus – sont encore partiellement marqués par des taux de conversion parfois nettement supérieurs à ceux des personnes qui partent à la retraite actuellement. Toutefois, même dans la classe d'âge des 65 à 69 ans, où la proportion de nouvelles personnes retraitées est par essence plus élevée, la situation financière en 2020 n'a pas été jugée moins bonne qu'en 2015 ou 2010.

5 Swisscanto (2019): par exemple, 52% des institutions de prévoyance interrogées ont indiqué avoir augmenté les cotisations des salariés et des employeurs.

6 cf. fig. 5, Christen (2022)

7 Swisscanto (2022)

8 Swisscanto (2019 & 2022)

9 Swisscanto (2019)

10 Etant donné que la formulation exacte de la question et la pondération des ménages ont légèrement évolué au fil du temps, il faut faire preuve de prudence en interprétant la présentation de l'évolution temporelle des différentes séries chronologiques. Toutefois, l'affirmation selon laquelle, pendant toute la période observée, les personnes retraitées ont été en moyenne plus satisfaites de leur situation financière que les personnes de moins de 65 ans ne devrait pas être impactée.

11 Propres calculs basés sur l'OFS (2022e, 2022g, 2022h)

12 OFAS (2022b)

13 OFAS (2019)

14 cf. fig. 29, Christen (2022)

15 Formulation exacte des questions:

a) Veuillez compléter votre évaluation dans les questions suivantes: Je pourrai probablement prendre ma retraite _____ que les bénéficiaires de rentes actuels.
Options de réponse: plus tôt, au même âge, plus tard

b) Pour financer le système de prévoyance vieillesse, je devrai payer _____ d'impôts et déductions salariales que les bénéficiaires de rentes actuels.
Options de réponse: moins, autant, plus

c) Pour ma retraite, je devrai probablement épargner _____ que les bénéficiaires de rentes actuels.
Options de réponse: moins, autant, plus

d) A la retraite, ma couverture financière sera _____ que celle des bénéficiaires de rentes actuels. Options de réponse: moins bonne, aussi bonne, meilleure

16 Credit Suisse (2021)

17 AXA Investment Managers (2022)

18 Taux de remplacement = montant de la rente de l'AVS et de la caisse de pensions par rapport au dernier salaire

19 OFS (2022c)

20 OFS (2022d)

21 Wanner, P. & Gerber, R. (2021)

22 Avoirs sur des comptes bancaires et postaux ainsi que valeur des actions, titres de créance et fonds de placement

23 Guggisberg, M. & Häni S. (2020)

24 cf. fig. 23, Christen (2022)

25 p. ex. Martínez (2020).

26 Pour les ménages d'une personne, le seuil de revenu est de 4000 francs par mois, celui de la fortune de 100 000 francs. Pour les ménages en couple, les valeurs correspondantes sont 7000 francs de revenu mensuel et 600 000 francs de fortune.

27 Obsan (2022a)

28 Environ 20% des décès n'ont lieu ni en établissement ni à l'hôpital. Pour ces personnes, on ne sait pas si elles ont passé une partie de leur dernière année dans un établissement médico-social: il est donc possible qu'une petite partie d'entre elles soient décédées chez elles, mais qu'elles aient séjourné dans un EMS avant leur décès.

29 Füglister-Dousse, S. & Pellegrini, S. (2019)

30 Seuls les séjours qui ont pris fin l'année du décès et ont commencé après l'âge de 65 ans sont pris en compte (Obsan, 2022b).

31 Propres calculs basés sur l'OFS (2022f)

32 Propre calcul basé sur les données de l'OFSP (2022)

33 OFS (2022f)

34 Propres calculs basés à la fois sur l'OFS-EBM 2015-2017 (OFS, 2022b) et sur l'OFS-SILC 2020 (OFS, 2022a)

35 Propres calculs basés à la fois sur l'OFS-EBM 2015-2017 (OFS, 2022b) et sur l'OFS-SILC 2020 (OFS, 2022a)

36 Estimation approximative basée sur le nombre de personnes bénéficiant de PC à l'AVS et séjournant en EMS au cours de la période de référence de décembre 2020 (OFAS, 2022a) divisé par le nombre de clients de plus de 65 ans en établissements médico-sociaux (séjour de longue durée) au 31 décembre 2020 (Obsan, 2022a).

37 Meuli & Knöpfel (2021), fig. 34, p. 187 (situation après la révision des PC 2021)

38 Stutz, Bauer & Schmugge (2007)

39 Morger & Stutz (2017)

40 Brülhart (2021)

41 Calculé sur la base des chiffres de Brülhart (2021) et de la Banque nationale suisse (2022)

42 La valeur inférieure de l'intervalle de confiance à 95% est de 27%, la valeur supérieure, de 42%.

43 Stutz, Bauer & Schmugge (2007), tableau 25, page 19

44 Brülhart (2019)

45 Jann & Fluder (2015)

46 Cela correspond donc à 45% des personnes d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation de la fig. 15 (mais sans compter celles qui ne sont plutôt pas d'accord ou pas d'accord avec cette même affirmation).

47 L'hypothèse a été validée par régression logistique binomiale multivariée. Il en est résulté une valeur de $p < 0{,}1\%$ pour la variable explicative binaire «souhait de léguer» et un rapport de cotes de 1,96. Un contrôle a été effectué pour les variables suivantes: fortune, revenu, région linguistique, âge, sexe, forme du ménage (couples ou personnes seules), variable nominale pour la «probabilité élevée d'un besoin d'assistance» et variable nominale pour la «probabilité élevée d'atteindre 85 ans ou plus».

48 Voir la note de bas de page 47 pour une liste des variables explicatives de régression prises en compte.